

LYCÉE INDUSTRIEL & HÔTELIER
JEAN MONNET



Etablissement Support du GRETA
du Libournais et des pays Nord Gironde
40 avenue Henri Brulle - BP 249
33506 LIBOURNE Cedex
☎ 05.57.51.78.44 ☎ 05.57.25.39.00

ACADÉMIE
DE BORDEAUX

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Lycée Industriel et Hôtelier Jean MONNET de LIBOURNE, Établissement Public Local d'enseignement chargé de la formation des Techniciens Supérieurs en Maintenance Industrielle, représenté par :

☞ Monsieur C. DESBANDS, Proviseur, ci-après désignée par le Lycée Jean MONNET de Libourne, d'une part, et

☞ La Société : Tél.:

Adresse :
.....
.....

représentée par M / Mme :d'autre part.

Il est convenu de coopérer dans le cadre de la présente convention.

1. EXPOSÉ PRÉALABLE :

Le L.I.H. Jean MONNET forme des élèves en matière de conception, étude et fabrication de matériels techniques à caractère industriel. Au niveau de sa formation de Techniciens Supérieurs et afin de permettre à ses étudiants de subir les épreuves de l'examen de fin de scolarité, le Lycée utilise des thèmes issus d'entreprises industrielles. Ces thèmes "supports" pourront ensuite être utilisés par l'entreprise dans le cadre de ses activités de maintenance préventive ou corrective...

2. OBJET :

Le Lycée s'est rapproché de l'entreprise afin de collaborer à une étude de maintenance, conformément au cahier des charges fonctionnel d'un ensemble, dont le contenu est précisé dans le document ci-joint.

3. DISPOSITIF:

Les thèmes que l'on peut aborder en deuxième année sont décrits ci-dessous:

Champ des activités de maintenance pouvant être couvert par le thème industriel (voir référentiel annexe IIIb) :

- Etudier, installer et mettre au point un moyen de surveillance.
- Etudier, installer et mettre au point un système d'aide au diagnostic sur une ou plusieurs machines.
- Concevoir et réaliser des solutions d'amélioration d'un système de production en vue d'améliorer sa fiabilité et/ou sa maintenabilité et/ou sa sécurité
- Concevoir et réaliser un outillage spécifique d'aide à la maintenance.
- Préparer l'installation et participer à la réception et la mise en service de nouveaux biens.
- Définir ou optimiser un plan de maintenance préventive et valider par sa mise en oeuvre.
- Optimiser la gestion quotidienne de la fonction maintenance et valider les solutions par leur mise en oeuvre.
- Préparer et participer à une intervention lourde de maintenance corrective ou préventive systématique

Le projet technique en milieu professionnel doit s'inscrire dans les deux logiques suivantes:

- - Authenticité des actions de maintenance support du projet
- - Organisation des activités liées au projet.

Afin de mener à bien notre collaboration pour la réalisation du thème, une cellule de coordination sera composée d'un professeur responsable du Lycée et d'un représentant de l'Entreprise dont les noms suivent :

pour l'Entreprise, M./ Mme :Tuteur
.....
.....
Fonction :

pour le Lycée, Monsieur :
Fonction :

Cette cellule se réunira si nécessaire ; sa mission sera de veiller à la communication des informations, à la coordination des moyens mis en place par chacune des parties.

4. DÉROULEMENT:

Planning des périodes de stages de 2^{ème} année :

1^{ère} période : étude de réalisation du projet
2^{ème} période : réalisation et mise en œuvre

Le thème de stage de deuxième année est défini en concertation avec le tuteur du stage et l'équipe pédagogique. Les étudiants doivent participer activement à la rédaction d'une note de cadrage (document fourni à l'étudiant en début de deuxième année) à partir de laquelle sera rempli un cahier des charges servant à valider le thème proposé.

5. SUIVI ET ÉVALUATION DES STAGES :

Chaque projet fait l'objet d'un suivi par l'équipe pédagogique. Au cours de ce suivi, **une revue de projet** est effectuée en présence du candidat, du tuteur et d'au moins un professeur de Sciences Techniques et Industrielles. Elle sera située à **la suite de la phase "étude de réalisation"** et sera menée à partir de l'expression du besoin formulée par le client ou du cahier des charges. L'animation de cette revue de projet est réalisée par le candidat et **donnera lieu à une évaluation** de l'équipe pédagogique et du tuteur.

Les étudiants seront présents dans l'Entreprise trente jours ouvrés :

du	19 novembre 2007	au	7 décembre 2007
du	4 février 2008	au	22 février 2008

Entre ces deux périodes, les étudiants travailleront sur le projet au Lycée, sous la responsabilité de l'équipe pédagogique. Ils auront cependant la possibilité de se rendre dans l'Entreprise chaque fois que l'avancement du projet le nécessitera et après accord des parties.

6. DESTINATION DE L'ENSEMBLE :

 Utilisation pédagogique :

le Lycée utilisera cette étude pour les épreuves du Brevet de Technicien Supérieur de Maintenance Industrielle.

Propriété de l'ensemble et des droits y afférent :

 L'Entreprise sera propriétaire de l'étude réalisée et se réserve (à sa charge et à ses frais) la libre disposition de l'exploitation de cette étude ainsi que la protection des droits de la propriété industrielle y afférent. A la fin des opérations, le Lycée transférera à l'Entreprise tous les documents, plans, dessins, schémas, manuels, etc...

7. OBLIGATION DE NON DIVULGATION :

Le Lycée s'oblige à ne pas utiliser, à ne pas divulguer les informations désignées comme confidentielles par l'Entreprise.

De même, le Lycée ne fera aucune divulgation ou publication écrite ou orale sans en avoir préalablement informé l'Entreprise et obtenu son accord écrit.

Il va de soi que cette obligation ne pourra faire obstacle d'aucune manière à la présentation du BTS Maintenance Industrielle pour lequel la présente collaboration a pris forme.

8. OBLIGATION DES PARTIES :

Le Lycée s'engage à :

 Affecter à l'étude et à la réalisation de son ressort les personnes en nombre nécessaire et qualité suffisante pour mener à bien, selon les règles de l'art et dans les délais fixés, l'étude proposée.

 Effectuer les opérations et tâches induites par cette étude.

L'Entreprise s'engage à :

- ▮ Mettre à la disposition des étudiants les moyens nécessaires (documentation, notices, plans,...).
- ▮ Fournir à ses seuls frais toutes les matières premières, tous les appareils et matériels nécessaires à la construction de l'ensemble et tels qu'ils auront été définis à l'issue de l'étude, pour la réalisation du thème.
- ▮ Effectuer si nécessaire les réalisations dans les délais prévus.

9. CONDITIONS FINANCIÈRES :

Il ne sera dû aucune contrepartie financière par l'une des parties à l'autre ou à l'un de leur personnel en vertu de la collaboration, objet des présentes ; de même l'exploitation de l'ensemble de l'Entreprise ne donnera lieu à aucune contrepartie financière au profit du Lycée ou de quelconque de ses personnels.

S'il s'avérait nécessaire d'envisager des dépenses non prévues au moment de la signature des présentes, elles seront examinées par la cellule de coordination. Après examen, seule l'Entreprise décidera de la suite à donner (acceptation ou refus).

10. RESPONSABILITÉ, ASSURANCES :

Les membres du personnel et étudiants du Lycée participant à la réalisation de l'étude ne pourront en aucun cas être considérés comme employés de l'Entreprise, la présente Convention ne créant aucun lien de subordination d'employeur à employé entre les parties. Le Lycée conserve donc l'entière responsabilité de ses préposés et étudiants.

L'Entreprise qui maîtrise les choix techniques reste responsable de ses choix et de leurs conséquences. Donc, dans le cadre de l'utilisation des résultats de cette étude, le Lycée ne pourra être tenu responsable d'incidents ou d'accidents qui pourraient survenir.

11. DURÉE :

La présente Convention prend effet rétroactivement à compter du 1^{er} septembre 2007 pour se terminer au plus tard le 30 juin 2008 sauf résiliation anticipée comme prévu ci-après.

Chacune des parties pourra résilier la présente Convention, en cas de manquement à l'une de ses obligations par l'autre des parties.

Nom, Prénom de l'Étudiant-Stagiaire pour l'année 2007-2008

.....

FAIT À LIBOURNE POUR FAIRE VALOIR CE QUE DE DROIT, EN 3 EXEMPLAIRES

Le Chef d'Entreprise,

Le Proviseur du Lycée,

L'Étudiant stagiaire,

C. DESBANDS